

Article 1

PRENDRE LE POUVOIR SUR L'AVENIR

Fiche de mission Mécénat de compétences Référent régional basé à Grenoble

Description de l'association

Article 1 est le résultat de la fusion récente entre **Frateli et Passeport Avenir**, associations moteurs de l'égalité des chances en France. Article 1 accompagne actuellement plus de **10 000 étudiants issus de milieux modestes** vers leur réussite. Nous sommes engagés sur 4 axes : l'aide à l'orientation des lycéens ; l'accompagnement vers la réussite des étudiants via un programme de mentorat ; le développement des soft skills et le ré-engagement des jeunes.

Article 1 est en très **forte croissance**. Notre association, reconnue d'intérêt général, s'appuie sur un budget de 6M€ et 80 collaborateurs.

L'évolution de l'association, la croissance de ses domaines d'intervention, la multiplication d'écoles, d'universités et d'entreprises partenaires, imposent à l'association d'être très réactive au niveau régional.

Article 1 a donc souhaité mettre en place une **organisation territoriale structurée** autour de régions à fort potentiel, en lançant des **antennes régionales**, composées pour partie de personnes salariées de l'association mais en ayant également recours à des salariés mis à sa disposition dans le cadre de **mécénat de compétences** par ses entreprises partenaires. Ils aideront dans la mobilisation des acteurs clés de la région (entreprises, partenaires publics, écoles) autour de programmes concertés d'égalité des chances, afin d'être au plus près des besoins de chaque territoire.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des antennes les plus avancées dans sa structuration, composée de 3 salariés et 2 volontaires basés à Lyon, et reposant sur une communauté de 200 bénévoles répartis sur le territoire. Grenoble accueille une petite équipe de bénévoles qui se font le relais de l'équipe en local.

La personne en mécénat de compétences bénéficiera du soutien de l'équipe salariée basée à Lyon dans sa prise de poste et dans la mise en oeuvre de ses missions. Des séminaires d'échanges et de formations sont organisés de manière trimestrielle avec l'équipe nationale à Paris.

En savoir plus : <https://article-1.eu/>

Description des missions

En lien avec la directrice régionale, et avec les collaborateurs bénévoles présents sur votre territoire, vos missions consistent à :

1. Développer et alimenter les partenariats locaux

- Représenter Article 1 sur la région grenobloise et être le contact privilégié des entreprises et institutions partenaires en local (entreprises, écoles, universités, lycées, collectivités territoriales)
- Prospector et concrétiser des partenariats avec des nouvelles entreprises (ou réseaux d'entreprises) et employeurs publics sur votre territoire, à partir de l'offre régionale Article 1 existante
- Renforcer la collaboration avec les Grandes Ecoles et Universités, leur proposer et développer avec elles des partenariats en faveur de l'égalité des chances, en construisant des offres communes d'action auprès des entreprises et/ou des institutionnels
- Soutenir les démarches de recherche de subvention publiques locales

2. Appuyer la mise en place et le bon déroulement des programmes de l'association

- Appuyer le recrutement des collaborateurs bénévoles engagés sur nos différents programmes ainsi que des jeunes bénéficiaires du territoire et faire remonter leurs besoins d'accompagnement
- Animation et coordination des différents acteurs des programmes sur le bassin (ateliers, mentorat...) et la cohérence avec le développement opérationnel national
- Organisation et animation d'événements fédérateurs (afterworks, conférences...) en lien avec les jeunes de l'association engagés sur le territoire

Compétences souhaitées :

- Aisance relationnelle et capacité à coordonner et fédérer les différents acteurs
- Souci du résultat
- Autonomie, sens de l'organisation
- Capacité à prendre des initiatives, à saisir des opportunités, à comprendre la complexité territoriale dans le cadre du développement d'une activité
- Bonne connaissance du territoire grenoblois

Rayonnement de la mission : région de Grenoble, avec déplacements occasionnels sur Romans et Valence

Durée souhaitée de la mission de mécénat: implication durable du collaborateur, au regard de la multiplicité des missions proposées

Contact Article 1 dans le cadre de la mission :

Héloïse Monnet

Directrice Région Auvergne-Rhône-Alpes

06 65 36 72 25

E-mail : heloise.monnet@article-1.eu